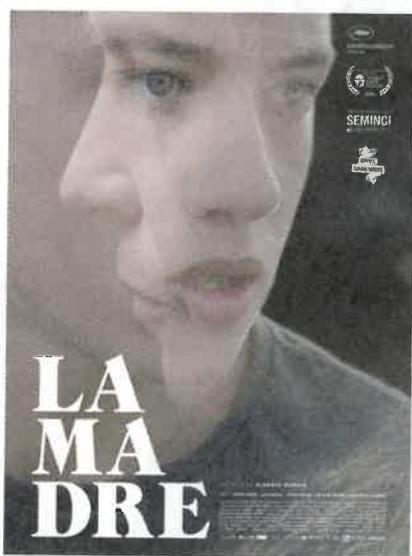


cinéma

Cache-cache avec les services sociaux

Miguel a 14 ans, une scolarité en dents de scie et, presque chaque jour, le ventre vide. Il vit avec sa mère, Carmen, qui passe ses jours à dormir et ses nuits dans les bars. Une femme que, somme toute, on voit peu mais qui donne son titre au film d'Alberto Morais, *La madre*. Miguel ne vit que pour recevoir de l'amour de sa part. A la maison, dans une petite ville des Asturies (Espagne), face à cette mère démissionnaire qu'il traite comme une enfant, c'est lui qui s'occupe des tâches ménagères. Pour avoir de quoi manger, il vend des paquets de mouchoirs aux feux rouges. La hantise de l'adolescent ? Qu'on le renvoie en foyer, où il a déjà passé une année. Le jour où il voit débarquer Luis, l'éducateur de l'aide sociale à l'enfance, à la porte de son collègue, il estime ne pas avoir d'autre solution que de s'enfuir. Sa mère l'incite à trouver refuge chez Bogdan, son ex-amant, qui vit dans un village voisin. Celui-ci l'accueille à contre-cœur, en échange d'un travail clandestin dans le chantier où il est ouvrier. Miguel est un garçon sauvage, qui n'accepte pas facilement la main qu'on lui tend. Déterminé et solitaire, Miguel est aussi crédule à l'égard de sa mère : il attend, en vain, qu'elle entame des démarches auprès du procureur pour conserver sa garde. Cependant, tous ses espoirs s'anéantissent quand Carmen disparaît, laissant leur appartement vide et le téléphone portable



coupé. Miguel n'aura alors plus d'autre choix que de se tourner vers les services sociaux... Ce film espagnol fait partie de la sélection 2017 de Cannes Ecrans Juniors, qui réunit des longs métrages présentant un intérêt particulier pour les 13-15 ans parce qu'ils développent des thématiques ou mettent en scène des univers susceptibles de les confronter au monde et aux autres cultures, tout en leur faisant découvrir l'art cinématographique. 🇪🇸

Eléonore Varini

La madre

Alberto Morais - 1h27 -
Sortie en salles le 14 juin



côté pro

Dans l'« intérêt » de la personne

Employé au singulier ou au pluriel, le terme « intérêt » a une trentaine d'occurrences dans la réforme de la protection juridique des majeurs vulnérables du 5 mars 2007. C'est dire l'importance du concept. Mais le législateur s'en est tenu à « une formulation générale exempte de définition », font observer les juristes Karine Lefeuvre et Sylvie Moisdon-Chataigner, codirectrices de cet ouvrage collectif. Remédiant à cette indétermination, les nombreux contributeurs s'emploient à éclairer cette notion-clé - véritable « boîte de Pandore de l'interprétation », selon la magistrate Anne Caron-Déglise. Le philosophe Fabrice Gzil pointe deux grandes manières d'envisager l'intérêt de la personne protégée. La première revient à agir et décider pour cette dernière en fonction de ce que ferait une personne « raisonnable » dans la même situation. La seconde consiste à se demander ce que la personne elle-même aurait décidé si elle avait été en capacité de le faire. Dans cette seconde logique, il s'agit de se préoccuper avant tout de sa ou de ses volontés parfois contradictoires - c'est-à-dire de son « intérêt subjectif » -, et pas d'un « intérêt supérieur » qui serait « objectif », développe Emilie Pecqueur, conseillère à la cour d'appel de Douai (Nord). De fait, « la notion d'intérêt devient la pire des tyrannies, source d'abus de pouvoir sur l'autre », lorsqu'on oppose son propre intérêt à la personne protégée - par exemple, son intérêt financier - pour limiter sa part d'autonomie décisionnelle, souligne Pierre Bouttier, président de l'Association nationale des délégués et personnels des services mandataires à la protection juridique des majeurs. 🇪🇸

Caroline Helfter

**Protéger les majeurs vulnérables.
L'intérêt de la personne protégée**

Ouvrage collectif sous la direction
de Karine Lefeuvre et Sylvie
Moisdon-Chataigner - Ed. Presses
de l'EHESP - 16 €